

Cfdt:

FEP

septembre 2015

PERSONNELS OGE

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2015

NAO!

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PRIVÉS

www.fep.cfdt.fr



**S'ABONNER A LA
NEWSLETTER DU SITE FEP**

NEWSLETTER

S'abonner à la newsletter :

VOTRE ADRESSE E-MAIL

CONTACTS

FEP-CFDT Poitou-
Charentes
05 49 72 17 32
[poitou.charentes@
fep.cfdt.fr](mailto:poitou.charentes@fep.cfdt.fr)

Cette année, après les 2 séances de négociation sur les salaires, la majorité des organisations syndicales ont trouvé un accord avec le collège employeur.

La Fep Cfdt, le Spelc, le Sniec-CFTC, le Synep CFE-CGC et le Sniep-CGT ont signé l'accord salarial de 2015.

La valeur du point PSAEE passe au 1^{er} septembre 2015

à **17,27 €** soit une augmentation de **+ 1,25%**

Le **salaire minimum de branche** est porté à **1511,02 €**



*A noter : La Convention collective ayant été rebaptisée « Convention collective des salariés des établissements privés », le point sera désormais appelé « **point SEP** ».*



Pour les **PERSONNELS DE VIE SCOLAIRE** qui voient leur temps de travail passer à 1470 h, l'augmentation sera donc de **+ 2,25 %**

*En effet une indemnité de **1%** (contre 0,75% proposée par les employeurs en 2012) de leur salaire exprimée en points a été négociée par les partenaires sociaux.*

Entre juin 2014 et mai 2015, l'indice des prix à la consommation, indice INSEE, a augmenté de 0,3%.

Par cette signature, la Fep Cfdt souligne l'effort du collège employeur, et sa volonté de s'engager vers un dialogue apaisé pour les négociations à venir.